

Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit	STANDOX HAERTEPASTE BLUE
Code du produit	4024669823905
Utilisations identifiées	based on use descriptor system given by guideline of the European Chemical Agency Domaine d'utilisation Catégorie de produit Information supplémentaire voir chapitre Scénario d'exposition
Identification de la société/entreprise	
Fabricant/Fournisseur	STANDOX GmbH
Rue/Boite postale	Christbusch 45
Code du pays/Postal/Ville	DE 42285 Wuppertal
Téléphone	+49 (0)202 2530-0
Importateur	André Koch AG
Rue/Boite postale	Grossherweg 9
Code du pays/Postal/Ville	CH 8902 Urdorf - Zürich
Téléphone	+41 (0)44 735 57 11
Téléfax	+41 (0)44 735 57 99
Information sur la FDS	
Téléphone	+49 (0)202 2530-2385
Adresse e-mail	sds-information@deu.standox.com
Information en cas d'Urgence	
Numéro d'appel d'urgence	+352 3666 6543
Numéro d'urgence du centre d'information de toxicologie	+41 (0)44 251 51 51
Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet	
http://www.standox.com	

Section 2. Identification des dangers

Le mélange est classé comme dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Classification du mélange

Conformément à la Directive 1999/45/CE modifiée.

Classification : Irritant ; Sensibilisant ; Comburant ;

[R7] Peut provoquer un incendie. [R36] Irritant pour les yeux. [R43] Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Éléments d'étiquetage

Classe de danger



Xi Irritant



O Comburant

Contient | peroxyde de dibenzoyle.

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R7	Peut provoquer un incendie.

Phrase(s) S

S3/7	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
S37/39	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

Section 3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Mélange de résines synthétiques et de solvants

Composants dangereux

Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement selon le contenu de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE (29. ATP)

CAS 94-36-0	peroxyde de dibenzoyle	25,00 - < 35,00 %
EC 202-327-6		
Classification	E : R34 ; O : R7 ; Xi : R36 ; R43 [VI*] Org. Perox. B, H214 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Skin Sens. 1, H317 ;	
CAS 27138-31-4	Dibenzoate d'oxydipropyle	2,00 - < 2,50 %
EC 248-258-5		
Classification	N : R51/53 ; Repr.Cat.3 : R62 ; Repr.Cat.3 : R63 Repr. 2, H361 ; Repr. 2, H361d ; Aquatic Chronic 2, H411 ;	

Conseils supplémentaires

Voir le texte complet des phrases sous la rubrique 16.

See full text of H-phrases in chapter 16.

[VI*] : Classification harmonisée donnée par l'Annexe VI du Règlement (CE) No 1272/2008 dans sa forme amendée la plus récente

Section 4. Premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Éviter l'inhalation de la poussière. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.

Risques d'Incendie et d'Explosion

Ce produit n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvériséeProduit sec

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

Équipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Tenir éloigné des sources d'inflammation. Bien ventiler le local. Ne pas respirer les poussières. Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

Méthodes de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec un aspirateur s'il est sec et avec un balai s'il est humide puis jeter dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Ne pas balayer lorsque le produit est sec du fait de la formation de poussières ! Utiliser un aspirateur adéquat.

Section 7. Manipulation et stockage

Manipulation

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Il est recommandé l'avis d'un professionnel de santé compétent sur l'évaluation des employés ayant des antécédents dermatologiques (allergiques) ou respiratoires avant que l'individu ne soit exposé au produit non réticulé.

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières inflammables et explosives, ainsi que le dépassement des limites d'exposition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre. Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. L'éclairage et les dispositifs électriques doivent être conformes aux prescriptions DIN VDE 0165 pour éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne pas vider le récipient par pression. Le récipient n'est pas résistant à la pression ! Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, des gaz comprimés, liquéfiés et sous pression, des aérosols, des liquides inflammables, des produits oxydants, des produits non combustibles toxiques et des produits infectieux.

Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Ne pas respirer les poussières. Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si cela ne suffit pas pour maintenir la formation de poussière en dessous des limites d'exposition, porter un masque respiratoire approprié.

Limites nationales d'exposition professionnelle

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Temps	Type	Valeur	Note
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl			MAK	5 mg/m3	
			15 min	MAK15	5 mg/m3	

Équipement de protection

Un équipement de protection personnel doit être porté pour éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Protection respiratoire

Si la formation de poussière est au-dessus des limites d'exposition, il faut porter un masque respiratoire homologué à cet effet.

Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration
Caoutchouc nitrile	0.33 mm	> 240 min

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatril®, par ex.) est obligatoire. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit (p.ex. maintenance, réparation) ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 3 de cette fiche signalétique. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux

S'il y a un risque de formation de poussière, porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Attention dans le choix des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Forme : solide Couleur : bleu

Indications relatives à la sécurité

	Valeur	Méthode
Point d'éclair	néant	
Température de décomposition auto-accélérée (SADT / TDAA)	50 °C	
Température d'inflammation	néant	DIN 51794
Point/intervalle d'ébullition	néant	
Limite d'explosivité, inférieure	néant	
Limite d'explosivité, supérieure	néant	
Pression de vapeur	1,0 hPa	
Densité relative	1,3 g/cm ³	DIN 53217/ISO 2811
Hydrosolubilité	appréciable	
Viscosité (23 °C)	>100 s	ISO 2431-1993 6 mm
Contrôle de la dissociation des solvants	néant	Accord ADR/RID
Contenu des composants volatils (à l'exception de l'eau)	0,0%	Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa
pH	non applicable	

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité

Stable

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

Matières à éviter

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, des produits de décomposition dangereux peuvent apparaître, tels que le gaz carbonique, le monoxyde de carbone, la fumée, et avec le dibenzoylperoxyde : anhydride benzoïque, le benzène, le diphényl, le phénylène benzoate ; pour les cyclo-hexanonperoxydes : acide carboxylique caproïque, acide carboxylique dodécanique, cyclo-hexane

Section 11. Informations toxicologiques

Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Directive 1999/ 45/CE sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 3 et 15.

Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements, une irritation gastro-intestinale et une pneumonie chimique. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets ci-dessus par absorption par la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des eclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations ou des dommages réversibles.

Sensibilisation

Contient : peroxyde de dibenzoyl. Peut produire une réaction allergique.

Section 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

Mobilité

Pas d'information disponible.

Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1999/45/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement, mais elle contient des produits dangereux. Pour des détails, voir la section 3.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation :

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés

Recommandation :

Les emballages entièrement vidés doivent être déposés pour la réutilisation des ferrailles ou le reconditionnement. Les emballages qui ne sont pas vidés de façon réglementaire doivent être déposés parmi les déchets spéciaux (code déchet 150110).

Section 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, RID pour le transport ferroviaire, IMDG pour le transport maritime et ICAO/IATA pour le transport aérien.

ADR/RID (Transport par route)

Désignation officielle de transport : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
(peroxyde de dibenzoyl)

Numéro ONU : 3108

classe de danger : 5.2

classe de danger subsidiaire : néant

Groupe d'emballage :

Code de restriction en tunnels : D

Prescription particulière :

Kemler Code :

IMDG (Transport maritime)

Désignation officielle de transport : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
(peroxyde de dibenzoyl)

Numéro ONU : 3108

classe de danger : 5.2

classe de danger subsidiaire : néant

Groupe d'emballage :

Polluant marin : non

No EMS : F-J,S-R

ICAO/IATA (Transport aérien)

Désignation officielle de transport : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE
(peroxyde de dibenzoyl)

Numéro ONU : 3108

classe de danger : 5.2

classe de danger subsidiaire : néant

Groupe d'emballage :

Section 15. Informations réglementaires

Pas d'information disponible.

Section 16. Autres données

Texte complet des phrases dont le no figure chapitre 3

R3	Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R7	Peut provoquer un incendie.

Full text of H phrases with no. appearing in section 3

H214	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus par contact cutané.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance	CAS no : www.cas.org/EO/regsys.html EC no : http://ecb.jrc.it/esis/index.php?PGM=ein
Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.	http://ecb.jrc.it/existing-chemicals/ http://ecb.jrc.it/classification-labelling/ http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/icstart.html
Autres prescriptions, limitations ou interdictions	Directive 76/769/CE Directive 98/24/CE Directive 90/394/CE Directive 793/93/CE Directive 1999/45/CE Directive 2006/8/CE EUR-LEX : http://europa.eu.int/eur-lex/lex
Limite d'exposition pour la substance pure	http://osha.europa.eu/OSHA

Conseils relatifs à la formation

Directive 76/769/CE
Directive 98/24/CE

Autres informations

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Version du rapport

Version	Changements
6.0	2, 3, 15, 16

Date de révision : 2011-01-08